

### **Fiche 2**

### **La formation et le parcours professionnel**

La formation et le parcours professionnel des formateurs des premier et second degrés feront l'objet de mesures visant à :

#### **1. Reconnaître l'existence du métier de formateur (un métier qui s'apprend)**

- Créer une fiche « formateur » dans le Répertoire des métiers de l'éducation nationale en l'appuyant sur la fiche enregistrée au Répertoire national des certifications professionnelles.
- Elaborer un « référentiel de compétences professionnelles des métiers de la formation de l'éducation nationale ».

#### **2. Stimuler les vocations et certifier les compétences sur la base d'une certification 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés rénovée (le CAFIPEMF sera revu)**

- Certificat distinct selon le degré avec possibilité de tronc commun.
- Penser les contenus et les exigences de la certification de manière à inscrire cet examen dans un parcours de validation des acquis de l'expérience (VAE). Les détenteurs du CAFIPEMF actuel pourront également bénéficier de ce parcours.
- S'appuyer sur les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) pour mettre en place cette certification.

#### **3. Valoriser les compétences des formateurs des premier et second degrés**

- Favoriser la participation des formateurs titulaires d'une certification dans les équipes pédagogiques des ESPE :
  - en formation initiale, notamment dans les masters où ils sont peu présents, en lien avec les personnels affectés dans les établissements d'enseignement supérieur intervenant en formation initiale.
  - en formation continue dans les plans académiques et départementaux de formation.
- Valoriser les compétences et l'expérience de formateur premier et second degrés dans les évolutions professionnelles des enseignants.

#### **4. Développer les compétences des formateurs des premier et second degrés**

- Favoriser l'accès des PEMF et des PFA aux masters de formations de formateurs (mention « pratique et ingénierie de la formation » [PIF]), notamment sur la base de la reconnaissance de leur compétence et de leur titre.
- Encourager la participation des PEMF et des PFA aux équipes de recherche des ESPE dans des projets de type « recherche-action » susceptibles d'enrichir les savoirs professionnels et de favoriser les transferts.
- Proposer une offre de formation spécifique pour les formateurs de formateurs (ces stages nationaux ayant prouvé par le passé qu'ils étaient la meilleure façon de créer une culture commune et de mobiliser les acteurs en synergie).